

Plusieurs cas d'hydrophobie ont été signalés dans nos environs. A Hem, entre autres, un enfant de sept ans est mort des suites de la morsure d'un chien atteint de la rage. En divers endroits, on a tué des chiens que l'on avait des raisons de croire hydrophobes.

Lundi soir, deux individus de Roubaix, les sieurs C... et D... se présentaient dans un estaminet de Croix et s'y firent servir un repas des plus confortables. Quand ils eurent largement fait honneur à la cuisine de l'établissement, ils s'esquivèrent. L'un après l'autre, sous divers prétextes, en trouvant même moyen d'enlever un jambon de 5 kilos, un chapeau, une casquette, plusieurs assiettes, une crosse, trois couteaux, 5 cuillers, 4 fourchettes et divers autres objets dont le détail serait trop long.

La justice recherche activement ces hardis filous.

Dans la nuit de vendredi à samedi, la foudre est tombée à Werwicz (France), sur une ferme et y a mis le feu ainsi qu'à trois maisons attenantes. Tout a été détruit. La perte, évaluée à 13,250 fr., est assurée en partie à la Compagnie La Générale.

Nous lisons dans le Progrès du Nord :

Un accident de voiture qui, heureusement, n'a pas eu de suites fâcheuses, est arrivé hier soir. Une voiture de messager, chargée d'une tourie, circulait sur la route de Roubaix. La tourie avait été mal bouchée, et l'acide se répandait par gouttes le long du pavé. Devant un estomac où le messageur s'était arrêté quelques instants, une petite mare du dangereux liquide avait été formée. Tout à coup la voiture de M. Kiener, banquier, vint à passer. Le cheval mit le pied dans la mare et s'éclaboussa les jambes qui furent brûlées en plusieurs endroits. L'animal s'emporta et, sans que son maître pût le maîtriser, il alla s'abattre dans les ponts de la porte de Roubaix. M. Kiener et la dame qui se trouvaient à côté de lui dans la voiture essuyèrent sans et sans. Le cocher avait été jeté sur le pavé et blessé légèrement. Le cheval, débarrassé des harnais qui avaient été liés, continua sa course à travers la ville, et fut arrêté, sans qu'aucun accident, sur la place St. Martin.

Dimanche 7 et lundi 8 courant, à l'occasion de la fête communale, deux concours auront lieu à Hem, au profit des pauvres. Les prix suivants seront décernés aux vainqueurs :

Carrousel du dimanche 7 juin

1 ^{er} prix de la ferme de Beaumont, huit couverts en argent ou 200 francs en espèces.....	200
2 ^e prix : Quatre couverts en argent, valeur.....	100
3 ^e prix : Dix huit cuillers à café dit.....	60
4 ^e prix : Douze cuillers dit.....	40
Surprises.....	20

Carrousel du lundi 8 juin

1 ^{er} prix : Un joli cartel.....	420
2 ^e — Une cave à liqueurs.....	
3 ^e — Une douzaine de cuillers à café en argent.....	
4 ^e — Une bride.....	
5 ^e — Une cravache et une paire d'éperons.....	

Plusieurs surprises.

Pour toute la chronique locale : J. Reboux

Dépêche commerciale
Liverpool, jeudi 4 juin.

Marché plus ferme.
Vente 10,000 balles.
Midling Louisiana 11 7/8
Fair 10 1/2
Robert Funke et Cie.

COURS DE LA BOURSE
Du 4 Juin 1868

Cours de ce jour		Cours précédents	
3 1/2	70 35	3 1/2	70 80
4 1/2	100 45	3 3/4	100 40

FAITS DIVERS

Une lettre d'Italie donne des détails intéressants sur une fraude très-blâmable dont était l'objet les cartons de graines de vers à soie envoyés du Japon et livrés au commerce. On vient, en effet, de saisir à Milan, 20,000 de ces cartons munis des timbres et marques des provinces japonaises, du grand chiffre noir de convention à la main, en un mot, de tous les signes excepte le timbre consulaire. Or, ces boîtes étaient vides. On avait très-empiriquement rempli ces cartons de graines locales. Cette fraude explique comment on se plaignait tant depuis quelques temps de la semence du Japon qui se déteriorait, disait-on. Comme on expédie du Japon en Italie un million de ces cartons, qui ont une valeur de 30 à 55 fr. l'un, la fraude est importante et mer te d'être signalée dans l'intérêt de nos sériculteurs.

On écrit de Digne, 1^{er} juin :
Les vers à soie sont à la quatrième mée; quelques éducations ne sortent pourtant que de la troisième. On est assez satisfait jusqu'ici. La feuille est fort chère : on la vend jusqu'à 15 fr. les 100

kil. sur les arbres; c'est-à-dire que les frais de cueillette et de transport sont à la charge de l'acheteur. On ne sait encore rien pour le prix des cocons.

— On assure que tous les colonels en congé viennent de recevoir l'ordre de rejoindre leurs corps. Cette mesure se rattache sans doute à l'annonce des inspections générales qui doivent avoir lieu prochainement.

— L'Empereur travaille, paraît-il, presque tous les jours avec le ministre de la guerre.

— S'il faut en croire le journal de Vienne, un capitaine de frégate autrichien, M. Lupis, viendrait d'inventer une nouvelle torpille qui renverserait le système, à peine introduit, des vaisseaux cuirassés. Cette torpille irait chercher le vaisseau cuirassé sous la mer, le trouverait, neuf fois sur douze qu'il mettrait en merdoux. Si ce n'est pas un capard, lancé par un journaliste en belle humeur, voilà une invention qui va faire passer de mauvaises nuits à tous les ministres de la guerre, et surtout aux ministres des finances d'Europe.

— Dimanche à eu lieu, à Nanterre, le couronnement annuel de la rosière. La jeune Mlle à qui a été décernée cette année la traditionnelle couronne de roses blanches, s'appelle Geneviève Delahaye. Depuis peu de temps, il y a aussi à Enghein et à Suresnes des rosières qui sont dotées par des particuliers, et non pas, comme à Nanterre, par la commune. Le dit de la rosière de Nanterre est de 300 fr., qui lui sont remis à la fin de l'année.

— Une vieille pipe qu'on vient de trouver en Ecosse en faisant des fouilles, met en l'air toutes les têtes de savants. Un erudit anglais, M. Wilson, dit que les anciens fumaient du chanvre. Un indigène allemand, M. Kefenstein, ne doute pas que les Celtes aient fumé du tabac. Les conclusions, par conséquent, l'Amérique. Christophe Colomb n'avait sans doute pas prévu qu'une vieille pipe lui ravirait un jour toute sa gloire.

— Le tribunal de district de Mayence a condamné à quatre mois de prison deux négociants de cette ville, agents électoraux de M. Louis Bauerger, actuellement réputé au Parlement d'après un procès de corruption électorale à prix d'argent.

— Au dernier lundi de l'Impératrice, un jeune officier d'ordonnance faisait valser la femme de son général :

— Je vous remercie, jeune homme, disait le baron. Je ne saurais contenter ma femme, moi. Je n'entends plus rien à la danse, jadis, nous dansions à trois temps, aujourd'hui la valse n'a plus que deux.

— La valse n'a qu'un temps, général.

— (Eclatement).
— Une ingénieuse malice dans la Comédie bordelaise :

La rie précisée s'est voté un grand mur
A quoi bon? Reine l'a dit :
Les murs mêmes, Seigneur, peuvent avoir des yeux-là !

— Un horrible attentat vient de jeter la consternation dans la commune de Conzieu et dans l'arrondissement de Belley (Ain). Mme Humbert Ferrand, née Rolland de Bavel, âgée de soixante ans, a été assassinée en sa maison de Conzieu, dans la nuit du 25 au 26 mai.

M. Ferrand, atteint d'une paralysie, garde le lit, depuis plusieurs mois. Mme Ferrand était très-maniaque; le 26, un peu avant cinq heures du matin, ses domestiques ne la voyant pas paraître, frappèrent à la porte de sa chambre. N'obtenant pas de réponse, ils avertirent M. Humbert Ferrand, qui ne put se traîner à cette porte, mais ordonna de l'annoncer, ce qui fut exécuté en présence de l'ajoint et avec l'aide d'un maréchal. On vit alors un spectacle affreux : Mme Ferrand gisait dans la rue, le visage en face, la face contre le parquet, baignée dans une mare de sang; deux profondes blessures, l'une au front, l'autre à la nuque, au nez, paraissaient avoir été faites avec un instrument contondant. La mort avait dû suivre promptement de telles blessures.

On remarqua que les bijoux de Mme Ferrand et l'argenterie avaient disparu; on put constater ainsi que le vol avait été le but de l'assassin, qui avait pénétré dans la maison en brisant une vitre d'une fenêtre de la cuisine, était monté de là à la chambre de Mme Ferrand, située au premier étage, et y avait pénétré sans peine, soit qu'il eût une fausse clef, soit que la malheureuse dame n'eût pas fermé à porte. Le crime accompli, l'assassin avait refermé la porte, et avait pu en passant, une poignée sur le bas, rejeter la clef à l'extérieur.

Les soupçons se sont aussitôt dirigés sur un jeune homme de trente et un ans, originaire de la Côte-d'Or, B. G..., que M. et Mme Ferrand avaient élevé, mais qu'on avait dû renvoyer à cause de son inconduite. La gendarmerie a promptement retrouvé sa trace dans la matinée du 26, vers cinq heures, presque au moment où l'on constatait le crime, il entra à Virieu le Grand dans une auberge, prenait du vin blanc et du café, racontant qu'il avait marché toute la nuit, venant de Conzieu et de Saint Germain; il portait une boîte carrée, enveloppée d'un chape-tapis, et tenait au moindre choc un sac argenté; il avait aussi une montre en or, à réveil-matin, qu'il faisait sonner pour amuser les enfants de l'aubergiste. Bientôt il s'endormit sur la table, et l'aubergiste dut le réveiller au moment

où arriva le train de Genève, qu'il avait annoncé, voulu reprendre.

Prevenue immédiatement par dépêches télégraphiques, l'autorité genevoise a fait arrêter l'individu signalé, encore muni des bijoux et de l'argent volés.

On dit que cet homme, recueilli et élevé par la charité de M. et Mme Ferrand, avait mal répondu aux soins dont a son éducation et à son instruction, puis il avait dû entrer au service militaire, et était revenu depuis quelques temps.

— On lit dans la Gazette de Königsberg, du 29 mai :

Le supplice du procureur du roi, M. Labas, vient d'être accompli. Il avait fait arrêter une femme dont le mari réclama la mise en liberté. Le procureur du roi s'y étant refusé, cet homme lui donna deux coups de couteau dans la poitrine et le ventre. Le meurtrier a été arrêté. M. Labas est mort dans la nuit.

— On écrit de San-Francisco, 8 mai :

Le plus grande éruption volcanique des temps modernes vient d'avoir lieu dans l'île d'Hawaï.

Le Maoua Loa, d'une hauteur est de plus de 13,000 pieds, a commencé à lancer des matières enflammées le 27 mars, et l'éruption continuait encore à la dernière date. En douze jours, il y a eu 2,000 secousses de tremblement de terre, suivies d'effroyables raz de marée, qui ont détruit les villages entiers et causé la mort de 400 personnes.

— Un fleuve immense de lave coule du sommet de Maoua Loa jusqu'à la mer. La partie supérieure, d'une hauteur de 1,500 pieds, a été lancée par le tremblement de terre à une distance de plus de 1,100 pieds. Des flancs du Maoua Loa s'est élançé un jet de liquide, qui est allé tomber à une distance de trois milles, en ébranlant les maisons, les hommes et les animaux.

— Il s'est ouvert, sur la montagne un nouveau cratère dont la largeur est évaluée à deux milles, et qui lance des pierres à une hauteur de plus de mille pieds.

— Une île conique s'est élevée soudainement du sein de la mer, à trois quarts de nuit; elle était surmontée d'une colonne de vapeurs et de fumée. Cette île a quatre cents pieds de haut; elle est une à l'île d'Hawaï par un courant de lave d'un mille de largeur.

— Les pertes matérielles occasionnées par l'éruption sont estimées à un demi-million de dollars. Beaucoup de curieux sont partis d'Hawaï pour contempler le spectacle de l'éruption. Quelques-uns s'apprêtent à partir de San-Francisco.

L'ANISSETTE PURGATIVE DU BRAC

A LA RÉSINE PURE DE SCAMMONÉE.
Est une préparation stable, d'un goût agréable, d'une efficacité certaine, d'une conservation indéfinie, s'améliorant avec le temps, et conservant la limpidité de la meilleure anisette.

Dosés purgatives : un verre à liqueur pour une personne robuste; une cuillerée à la soupe pour les femmes et les adolescents; une cuillerée à dessert pour les enfants.

Dose rafraîchissante : une cuillerée à café au principal repas pour combattre la constipation.

Vente au détail : chez Dubrac, 93, rue Oberkampf et dans toutes les pharmacies.
— Prix : 1 fr. 50 le flacon.
Vente en gros : 14, rue des Beaux-Arts, Paris

VARIÉTÉS

Prince et journaliste.

Certains journaux ont raconté, il y a cinq ou six jours, une petite histoire fort intéressante pour la presse, dont il n'est pas mauvais de tirer la morale. Il s'agit du différend intervenu entre un journaliste et M. Henri Rochefort, et un prince, M. Edgard Ney. Nous avons attendu, par un sentiment de réserve facile à comprendre, que la querelle fût terminée, et bien terminée, pour dire quelques mots nous pouvons le faire aujourd'hui.

M. Henri Rochefort fait le Salon au Figaro, comme l'on dit dans notre argot. Il a donc eu occasion, à propos du tableau de M. Gérôme, représentant l'exécution du maréchal Ney, d'exprimer son opinion sur ce militaire. Il en a dit ce que nous en pensons nous-même. C'était son droit. Il l'a fait vivement, comme son tempérament l'y poussait; c'est un écrivain qui a la dent dure. Mais il n'a certainement pas dépassé les limites de ce qu'il est permis de dire et de penser sur le compte du maréchal Ney.

Il est bien incontestable en effet que pour tous les esprits impartiaux qui ne se laissent pas aveugler par l'éclat des souvenirs guerriers, le prince de la Moskowa avait un pauvre caractère en dehors du champ de bataille. Napoléon n'était point encore arrivé à l'île d'Elbe, que le maréchal Ney avait offert de jeter son épée à Louis XVIII, et peu de temps après il s'engageait à ramener Napoléon à Paris, mort ou vivant, quand celui-ci débarquait en France. Quinze jours après, il était de nouveau maréchal de l'empire. Cette conduite, il faut bien l'avouer, est empreinte d'une certaine dose de fantaisie, et notre hi-toire compte plus d'un serviteur d'une seule cause qui présente plus d'intérêt que Ney. C'est un grand erreur morale de mesurer sa prière : en le rang de la victime, et d'avoir en face des infortunes d'un certain ordre les yeux toujours remplis de larmes qui souvent empêchent de bien voir. Et, sans rien que le gouvernement de la Restauration se fût montré

plus habile et plus généreux, en faisant grâce au maréchal, qui avait trahi, je m'intéresse davantage à d'autres supplices plus humbles, tels que les sergents de La Rochelle.

Voilà, grosso modo, ce qu'avait écrit M. Henri Rochefort sur le compte du maréchal Ney. M. Edgard Ney a mal pris la chose. Il a adressé au journaliste une lettre pour lui demander une rétractation ou une réparation. C'était une démarche malheureuse et il en a décidé les lettres que M. Edgard Ney reçoit feront plus pour sa réputation que celles qu'il écrit. M. Henri Rochefort a sagement répondu qu'il était un bien petit personnage pour effacer, en en retranchant quoi que ce soit, l'arrêt de la Chambre des pairs, et qu'avant d'essayer de réhabiliter le maréchal Ney devant l'histoire, il convenait de le réhabiliter d'abord devant la justice de son pays. L'honorable M. Méquignon, l'ami de Lesurques, étant mort d'un peu, il n'y aurait pas de double emploi.

M. Henri Rochefort ajoutait que d'ailleurs il trouverait excessif qu'on voulût le faire se battre pour avoir exercé son droit d'historien, et que tout ce qu'il pouvait promettre à M. Edgard Ney, c'était de ne pas se montrer trop patient pour une injure personnelle et contemporaine. Mieux conseillé, M. Edgard Ney s'en est tenu à sa première démarche. Mais nous devons remercier le journaliste qui a posé avec netteté un principe dont il convient de ne pas s'écarter. Toute demande de réparation, motivée par une opinion historique, porte en elle un flu de non recevoir. Il faut refuser toute explication et attendre que la personne qui se croit lésée en vienne aux expressions et aux injures directes. Or y regardera, en général, à deux fois. Et il faut bien espérer que nous pourrions, sans dégoûter, écrire notre pensée sur la valeur morale des Ney, des Augereau, des Soult, de tous ces héros trop populaires dont le courage militaire ne suffit pas pour compenser aux yeux de l'historien et du moraliste les faiblesses, les fautes ou les crimes.

Il serait vraiment singulier qu'on ne se montre sévère pour un Rochefort, un Montéméry ou un Coudé et qu'il ne fut pas permis de jurer la noblesse d'un Napoléon. Interdisant de mettre François de Guise à la scène sous prétexte qu'il fut le parent de l'impératrice Marie-Louise, aurait-il l'air égoïste? Je doute que nous soyons tous à de si singulières restrictions du droit d'écrire. Tout le monde a pas d'ailleurs les susceptibilités exagérées du prince de la Moskowa. Quand M. Murat, élevé au rang d'Altesse, a monté à maison, il a laissé là-que les journaux qui trouvent « absurde » que les domestiques d'un prince français soient tous Anglais et ne sachent pas un mot de notre langue. Déjà, il y a quelques années, dans une réunion de chasse où, si j'ai bonne mémoire, nos chiens du Portou aurent sur les dents les chiens étiards du duc de Beaufort, un gentilhomme français s'était vivement élevé contre cette manière d'imiter les tyvées, les coutines et de parler la langue de nos voisins en buvant des vins de France. Cet usage, — M. Murat est un peu souvenir, — date de 1815. Pour moi, qui n'ai cependant point de raisons personnelles pour regarder cette date comme funeste, si j'étais devenu gentilhomme par un coup de sort, force d'emprunter mon luxe tout fait, je le demanderais à la vieille noblesse de ma patrie.

JACQUES RAFFEY.
(Journal de Paris.)

REVUE CATHOLIQUE, recueil politique, scientifique, historique et littéraire, paraît les 10 et 25 de chaque mois par numéro de 160 pages, soit quatre grands et beaux volumes in-8° avec tables, de 960 pages chacun par année.

Sommaire du numéro du 25 mai : I. Notre Dame de Lourdes (2^e article) Henri Lasserre. — II. Snyrne, Mgr Spacca Piatra. — III. Les récentes explorations du globe (la Nouvelle Calédonie), A. front de Fontpéuis. — IV. L'Amateur au salon (1^{er} article) Bathild Bourriot. — V. La critique, ses variations, ses abus, son avenir, F. Servais Dirks. — VI. Virginie ou Rome sous Neron (1^{re} partie), J. M. Vittefranche. — VII. Revue de la quinzaine, Eugène Veullot. — VIII. Chronique littéraire (Journaux, revues, livres et cours publics), O. Havard.

Paris et départements : Trois mois, 9 fr.; six mois, 17 fr.; un an, 32 fr.; un numéro, 1 fr. 50.

Quinquennal, à Paris, rue Grenelle-Saint Germain, 25, et à Roubaix, à la librairie J. Reboux, rue Nain, 1.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

MARIAGES.
Du 1^{er} au 4 juin.

Entre :
Jean Vroman, fleur, et Amélie Philomène Joseph Moutart, siserand.
Charles Philippe Pichévet, employé de commerce, et Clémence Leveugle, couturière.
Charles-Louis Delbecq, mécanicien, et Louise-Fideline Vaisari, rattacheuse.
Louis-Desire Rancelot, journalier, et Clémence Joseph Vieuvieux, journalière.
Desiré-Celestin Poissonnie, journalier, et Adèle Joseph Toutlemonde, bobineuse.
Henri Sinaer, journalier, et Marie-Louise Polderman, servante.
Desiré-Prospere Debeverque, siserand, et Catherine Darras, siserand.
Benjamin-Joseph Bulleau, fleur, et Louise Rémy, bobineuse.
Adolphe-Xavier Deracinois, fleur, et Henriette-Joseph Wittebolle, journalière.
Jean-Louis Rosée, fleur, et Céline-Al-

phosine Tiberghien, rattacheuse.

François Vanler, fleur, et Virginie Clotil de Heuriette Buisel, repasseuse.
Jules-Charles Besson, fleur, et Virginie Joseph Briet, journalière.
Gorges Jean Sneider, fleur, et Luce De-irce Bely, rattacheuse.
Edouard-Léopold Vaylstecker, trieur de laines, et Louise Augustine Honoré, dentiste.
Auguste Melrhœpffe, siserand, et Marie Thilde Baerl, siserand.
Louis-François Roosse, siserand, et Philomène-Catherine Vollekind, siserand.
Gustave François Marchand, menuisier, et Florine Joseph Cattel, soigneuse.
Fortuné-Joseph Cattel, fleur, et Elise Cuvelier, journalière.
Reis-Jacques-Louis Reys, typographe, et Mathilde-Virgine Costeur, siserand.
Pierre Van der siserand, et Eugénie Vanderbecken, soigneuse.
Achille Vandepoort, lamier, et Clémence Marie Sellose, repasseuse.
Joseph Van der siserand, et Vanlomborg, journalière.
Henri Joseph Schramme, fleur, et Marie-Jeanne Vanhersele, rattacheuse.
Henri-Joseph Marsal, siserand, et Rosalie Deiré, bobineuse.
Bernard-Antoine Wante, siserand, et Florentine Baelman, ménagère.
Aman Constant De-Grave, menuisier, et Caroline-Reine Denys, couturière.
Desiré-Standaert, siserand, et Françoise De Neestere, journalière.
Edouard Franck, marchand de charbons, et Sidonie Desirée Hennébert, servante.
Henri Vandepoort, siserand, et Clémence Verdoorn, siserand.
François Jean Carton, siserand, et Isabelle Mathilde Van Bers, siserand.
Adolphe Beykens, siserand, et Marie-Joseph Branche, siserand.

NAISSANCES.

31 mai. — Alfred, fils légitime de Jules Verbrugge et d'Elise Brouckaert.
Henri, fils légitime d'Henri Questroy et de Célestine Baidien.
Marie Desiré, fille légitime d'Henri Joseph Catoire et de Sophie Baudry.
François, fils naturel de Zulme Petit.
Eugène, fils légitime de Jean-Baptiste Peau et de Marie Chérie Potier.
Florentine Rosalie, fille légitime de Louis-Lemaire et de Rosalie Tilmans.
Leon, fils légitime d'Edmond Decroene et de Josephine Caubié.
Marie, fille légitime d'Henri Derveer et de Thérèse Decker.
1^{er} juin. — Fleuris, fils légitime d'Emmanuel Meurisse et de Célestine Codron.
Odile, fille légitime d'Alphonse Delacour et d'Adèle Debracourt.
Isabelle, fille légitime de Carlos De Gronte et de Barbe Schelink.
Alfred, fils légitime de Clovis Leclercq et de Marie Desbains.
Irma, fille légitime de Léonard Delcouse et de Célestine Houzet.
Florine, fille légitime d'Henri Peau et d'Aurore Courouble.
Alphonse, fils légitime d'Edouard Van-ebwalle et de Clémence Herman.
Charles, fils naturel de Marie Dorger.
2 juin. — Marie, fille légitime de François Ryckewaert et de Philomène Vandenberghe.
Isidore, fils légitime de Guillaume Dewandeleer et de Marie Gobry.
Louis, fils légitime de J.-B. Portois et de Céline Parent.
Marie, fille légitime de Joseph Billouet et de Florine Fieut.
Clémence, fille légitime de François Delcambre et de Maria Wetteau.
Berthe, fille légitime de François Leclercq et de Louise Ghillo.
Ferdinand, fils légitime de Jean Bamphoyen et de Marie Léonard.
Gerard, fils légitime de J.-B. Dolphens et de Violentine Vandesteene.
Clémentine, fille légitime de Narcisse Surquin et de Marie Delannoy.
3 juin. — Aurélie, fille légitime de J.-B. Ménard et d'Adèle Brouckaert.
Léopold, fils légitime d'Auguste Vandervecken et de Marie Ligevel.
Henri, fils légitime d'Henri Wauquez et de Florine Parent.
Charles, fils légitime de J.-B. Dupureur et de Pauline Mille.
Joseph, fils légitime de Jean Monfort et de Marie Durieux.

DÉCÈS.

31 Mai. — Charles-Eliabck, 4 mois, rue du Parc.
Clémence Szegeert, 4 mois, rue du Moulin-Bernard.
Marie Leclercq, 68 ans, propriétaire, rue de la Fosse-aux-Chênes.
Léonard Desiré Julien Hoveau, 23 ans, rotier, rue de la Chapelle Carrette.
Prosper-Joseph Braya, 34 ans, rue du Moulin.
Colette Brigon, 68 ans, ménagère, rue St-Antoine.
Clémentine Lebrun, 9 mois, rue Neuvedu-Fontenoy.
Constantin Joyez, 46 ans, marchand de lait, rue Neuvedu-Fontenoy.
Charles Honoré, 51 ans, rue du Moulin-de-Roubaix.
Jules Soudan, 6 mois, rue des Longues-Haies.
Enite Baas, 4 ans, Grande-Rue.
2 juin. — Mathilde-Maria Hibon, 3 ans, rue de l'Empereur.
Jules Gaudfroy, 41 mois, eot de la Trompette.
Sidonie Masculier, 23 ans, ménagère, à l'Hôpital.
Charles Antoine, 58 ans, teinturier, à l'Hôpital.
3 juin. — Marie-Sophie Ferraille, 64 ans, ménagère, rue de Lannoy.
Esaopois Régouts, 1 mois, rue de la Lys.